

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception 25 Juin 2015	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le 16 juillet 2015	N° d'enregistrement F976, N.P. 00122
--	---	--

1. Intitulé du projet

Construction de serres agricoles photovoltaïques sur la Commune de Saint Pierre, Mont Vert les Hauts, Réunion

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

FPV MONT VERT

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

ARCELIN Steve, Directeur Général

RCS / SIRET

: 5 1 1 | 9 1 4 | 1 8 6 0 0 0 1 6

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Travaux, ouvrages, aménagements ruraux et urbains : 36° Travaux ou constructions soumis à permis de construire, sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.	Installation de 10 000 à 40 000 m2

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexés au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Construction de serres-à usage agricole d'une surface de 18 000 m2 de type serre shed, closes à l'aide d'insect proof permettant la circulation de l'air. Les parties supérieures des pans Nord-Ouest seront équipés de panneaux photovoltaïques pour une puissance de 1,5 MWc. Des containers de stockage (batteries lithium-ion) d'une puissance de 1,5 MWh seront annexés à l'installation.

Le projet permettra une diversification de l'exploitation horticole et maraichère, et la création de 2 emplois.

4.2 Objectifs du projet

Les serres seront exploitées par M. Jean Louis PAYET, horticulteur réunionnais reconnu sur l'île et M. Eric Barret, fraiseur installé depuis plus de 15 ans.

Cette installation permettra à M. Payet d'avoir une continuité dans ces productions, étape par étape. En effet, les fleurs ont besoin de différentes conditions selon leur stade de développement. M. Payet est déjà propriétaire de serres photovoltaïques de type chapelles à une altitude plus faible, sur Grand Tampon. Il maîtrise donc déjà bien cet outil et pourra déplacer ces cultures en fonction de leur stade de développement afin qu'elles bénéficient de conditions optimales pour obtenir un produit fini de qualité. Les cultures sous les serres de M. Payet seront des cultures horticoles : Cymbidium, Lys, oeillet et chrysanthèmes. Les produits alimenteront le marché local réunionnais et limiteront les importations.

Cette installation permettra à M. Barret de pairrainiser sa culture de fraise, fruit très apprécié à la réunion mais dont la culture reste difficile en raison des problématiques climatiques. Lorsque ce n'est pas un problème de forte pluie qui favorise le développement de champignon, c'est le soleil, trop puissant qui abîme les fruits, sans parler des coups de vents parfois violents qui détruisent une partie des plantations. Les serres permettront de pallier à ces problématiques. Les serres permettront aux agriculteurs de continuer à produire par temps de forte pluie et de cyclone et de pouvoir alimenter les marchés locaux suite à ces perturbations météorologiques récurrentes et fortement impactantes pour l'économie de l'île.

Enfin, la climatologie sous ces structures sera contrôlée et la présence de ravageurs et d'éléments pathogènes seront minimisés ce qui permettra l'application d'une agriculture raisonnée, limitant au maximum l'utilisation de pesticides et de produits phytosanitaires préservant ainsi l'environnement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Tout d'abord, le terrain ayant une certaine pente par endroits, il sera nivelé en terrasses en tenant compte de la topographie du terrain afin d'accueillir les structures.

Le terrain sera aménagé afin de traiter les eaux pluviales conformément aux prescriptions de la demande au titre de la Loi sur l'Eau.

La structure en acier galvanisé sera anticyclonique et reposera sur des fondations béton. Les parois extérieures seront constituées d'insect proof permettant une aération sous serre et limitant l'intrusion d'insectes.

Les modules photovoltaïques seront installés sur les parties supérieures des pans Nord-Ouest des serres et seront conçus par SunPower, leader dans le domaine et certifié ISO 9001 et 14001. Afin de maximiser le passage de la lumière, des structures translucides types Ondex seront installés sur les pans inférieurs et sur les pans Sud Est.

Une clôture de sécurité sera installée sur le pourtour de l'installation et sera doublée de barrières infrarouges ainsi que de caméras.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation et la maintenance de la centrale sera assurée par AUSTRAL ENERGY MAINTENANCE, qui exploite et maintient déjà 10 centrales solaires dont une avec stockage.

Les serres permettront de meilleures conditions de travail pour les exploitants agricoles, la diminution du recours aux produits phytosanitaires et une continuité culturale sur toute l'année.

L'irrigation sera raisonnée et gérée en fonction des besoins. L'eau de pluie étant récupérée à l'aide de gouttières et acheminée jusqu'à un réservoir, elle sera filtrée (filtration UV) et réutilisée pour l'irrigation. Cette récupération des eaux permettra également d'avoir une réserve tampon lors des périodes de sécheresse.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Projet soumis à autorisation / déclaration au titre de l'article L 214-1 du Code de l'environnement, rubrique 2.1.5.0.
Dossier en cours de constitution par le Bureau d'études ARTELIA.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Les serres sont divisées en plusieurs blocs, les grandeurs caractéristiques de ces blocs sont :	
Hauteur	4,10 m
Longueur maximale	63 m
Longueur minimale	31 m
Largeur maximale	76 m
Largeur minimale	33 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu dit 140 Chemin des Remparts
97410 SAINT PIERRE
Ile de La Réunion

Coordonnées géographiques¹ Long. 55 ° 34 ' 23 " E Lat. 21 ° 18 ' 12 " S

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le terrain de M. Payet est actuellement occupé par des serres tunnels avec cultures horticoles en dessous.

Le terrain de M. Barret est actuellement occupé par des cultures maraichères et de fraises.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation : PLU zone Apf, approuvé par délibération en date du 26 octobre 2005, Dernière Modification approuvée par délibération du 28 février 2013

Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

2.2 - Sont admis sous condition

1. A l'exception du secteur Aaéma, les constructions, ouvrages et travaux à usage agricole (hangars, bâtiments d'élevage, séchoirs, serres, réservoirs d'eau, atelier de réparation du matériel agricole, bâtiment de production, de stockage et de vente de produits de l'exploitation agricole, bâtiment administratif d'intérêt collectif agricole, etc.) sous réserve que leur implantation soit liée et nécessaire à une exploitation agricole (cf. définition en annexe). En outre, en secteur Apf, leur localisation doit être adaptée au site.

8. Les constructions, ouvrages et travaux liés aux différents réseaux, à la voirie, au stationnement, à la production et à la distribution d'énergie, notamment les énergies renouvelables, dès lors qu'ils s'insèrent dans le milieu environnant et que leur implantation n'altère pas la production agricole de la parcelle.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe dans la ZNIEFF de Type 2 Hauts du Tampon et de l'Entre Deux qui recouvre 15 270 ha. Toutefois, le projet reprend des sites déjà artificialisés. La ZNIEFF de type 1 de la Ravine des Chênes se situe à proximité du projet mais le projet n'empiète pas sur cette zone.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Toutes les communes réunionnaises sont des communes littorales.
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il existe l'Arrêté n°2014-3752/SG/DRTCTCV du 16 juin 2014 portant révision du classement sonore des infrastructures de transport terrestres sur le territoire de la commune de Saint Pierre.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Il existe un porter à connaissance sur les risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - inondation, - mouvement de terrain, - recul du trait de côte, - submersion marine <p>sur la commune datant de Décembre 2014. Le projet a été élaboré de sorte de ne pas se trouver dans une zone présentant un aléa quelconque.</p>
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La base de données BASOL n'est pas encore terminée sur l'île de La Réunion mais a priori, le site n'est pas considéré comme pollué étant donné qu'il s'agit d'un terrain agricole.</p>
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les cirques et remparts de la Réunion ont été classés comme Bien au Patrimoine Mondial depuis 2010. Les limites du Bien coïncident à peu près avec les limites du cœur de Parc National. La zone classée et protégée se situe à environ 1 km en amont du site du projet. Ce dernier n'a donc pas d'impact sur cette zone.</p>

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit de mettre en place un pompage au niveau de la retenue collinaire qui permet la récupération des eaux pluviales permettant ainsi une irrigation des cultures. De plus, les serres permettront de garder une atmosphère humide pour les cultures et limitera l'évapotranspiration ce qui réduira les besoins en eau des plantes cultivées sous serres. Le projet aura donc un impact plutôt positif.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une récupération des eaux de pluie est prévue et aucun prélèvement direct dans les masses d'eau souterraines n'est envisagé. Les sols des serres ne seront pas bétonnés ce qui laissera une certaine perméabilité au sol et l'infiltration de l'eau lors des épisodes pluvieux.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le nivellement et le terrassement du terrain auront pour but de répartir la terre en terrasse afin d'accueillir les serres. Le cubage des opérations de déblais - remblais est étudié pour qu'il n'y ait pas de nécessité d'apport ou d'export de matériaux.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le nivellement et le terrassement du terrain auront pour but de répartir la terre en terrasse afin d'accueillir les serres. Le cubage des opérations de déblais - remblais est étudié pour qu'il n'y ait pas de nécessité d'apport ou d'export de matériaux.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site étudié est déjà cultivé et des infrastructures de type serres tunnels sont déjà installées sur une partie des terrains, la biodiversité y est donc réduite. Ce projet a d'ores et déjà fait l'objet d'un diagnostic faune - flore - habitat qui indique la pauvreté du site en terme de biodiversité. Le projet n'est donc pas susceptible d'entraîner de perturbation ou de dégradation d'un milieu remarquable.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne consomme pas d'espace agricole car le projet reste à vocation agricole.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, les batteries de stockage ne sont pas susceptibles d'entraîner de risque technologique.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet a été implanté de sorte qu'il ne soit pas concernés par les risques inondation et de mouvement de terrain
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'engendre pas de risque sanitaire et n'est pas concerné par de tels risques.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les seuls éléments du projet susceptibles d'émettre du bruit sont les onduleurs. Ces derniers sont placés dans des locaux afin d'atténuer le bruit.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des nuisances sonores car il est éloigné des grands axes routiers.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas d'odeurs et n'est pas concerné par des nuisances olfactives.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne produira pas de vibration en phase d'exploitation. Les seules vibrations qui pourraient être envisagées sont celles de la phase construction qui aura un délai relativement court par rapport à la durée de vie du projet.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des vibrations.

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas d'émissions lumineuses et n'est pas concerné par celles-ci.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'émet pas de rejet hydraulique car un système de récupération des eaux sera mis en place et une retenue collinaire est prévue pour recueillir ces eaux. Elles seront ensuite réutilisées pour l'irrigation des cultures.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet se trouve dans un paysage agricole de maraichage où les serres tunnels sont déjà présentes et les serres auront une hauteur 4,10 m ce qui fait qu'elle ne dépasseront les serres existantes sur les autres terrains que de 0,50m. De plus, le projet sera divisé en deux parties et aménagé en terrasses ce qui, visuellement, sera moins agressif.</p> <p>Le projet sera conforme aux prescriptions du PLU en vigueur.</p> <p>De plus, nous pouvons noter le peu d'habitation dans ce secteur (2 maisons sur les 3 présentes à proximité appartiennent aux exploitants du projet). L'impact paysager est donc limité.</p> <p>Le patrimoine architectural, culturel et archéologique n'est pas concerné par le projet.</p>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet permettra de meilleures conditions de travail et un rempart aux pertes agricoles liées aux mauvaises conditions climatiques.</p> <p>Le projet comprend un volet énergétique solaire avec stockage ce qui permettra de soutenir le réseau électrique, qui en a besoin dans le secteur sud, permettant de limiter les coupures de courant en période de forte consommation. De plus, cette électricité issue d'énergie renouvelable permettra d'éviter des émissions de CO2, limitant ainsi les gaz à effets de serre.</p> <p>L'impact du projet sur les activités humaines peut être considéré comme positif.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il nous semble que ce projet ne devrait pas être soumis à étude d'impact pour les raisons suivantes :

- le projet se situe sur un terrain agricole et gardera une vocation agricole;
- Le projet se situe hors de toute zone classée ou protégée ;
- Le projet intègre et prend en compte les différents risques et exclues les zones soumises aux aléas;
- Le volet énergétique du projet permettra de limiter l'émission de gaz à effet de serre en produisant de l'électricité propre;
- Le projet participe à l'atteinte des objectifs d'autonomie alimentaire et énergétique de l'île;
- Le chantier respectera une charte de chantier vert et n'entraînera pas de pollution en phase chantier;
- Un diagnostic faune - flore - habitat a d'ores et déjà été réalisé sur le terrain mettant en évidence la pauvreté du terrain en terme de biodiversité et donc l'impact négligeable du projet sur la biodiversité et les sols ;
- Nous nous engageons à respecter les préconisations du dossier loi sur l'eau.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
6.	Présentation du volet agricole (cf. 6.1. Milieux naturels _non consommation d'espaces agricoles)
7.	Cartes ayant permis de mener cette demande de cas par cas
8.	Diagnostic faune-flore-habitat (cf. 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X

Fait à SAINT LOUIS

le. 22/06/2015

Signature

